

Carlo Curti Gialdino, Les symboles de l'Union européenne: l'origine de la dénomination "euro"

Légende: Dans son livre consacré aux Symboles de l'Union européenne, Carlo Curti Gialdino, professeur de droit international à l'Université de Rome "La Sapienza" et ancien référendaire à la Cour de justice des Communautés européennes (1982-2000), explique l'origine de la dénomination "euro".

Source: CURTI GIALDINO, Carlo. I Simboli dell'Unione europea, Bandiera - Inno - Motto - Moneta - Giornata. Roma: Istituto Poligrafico e Zecca dello Stato S.p.A., 2005. 224 p. ISBN 88-240-2503-X. p. 138-143.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU
Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:
http://www.cvce.eu/obj/carlo_curti_gialdino_les_symboles_de_l_union_europeenne_l_origine_de_la_denumeration_euro-fr-d8ed293c-e2b9-43d6-b4ec-94c03eboa977.html

Date de dernière mise à jour: 29/07/2016



[...]

2. L'origine de la dénomination «euro»

Dans les dispositions modificatives (article 118) du traité CE relatives à l'union économique et monétaire, le traité de Maastricht de 1992 employait le terme «écu» pour désigner la monnaie unique, un acronyme déjà utilisé pour identifier l'unité de compte des Communautés, définie comme un panier des monnaies des États membres, qui était par ailleurs exclu de la circulation monétaire⁽⁸⁾. L'acronyme avait un double sens: en anglais, il équivalait à «*European Currency Unit*», alors qu'en français, il évoquait une monnaie, l'écu, créée par Saint Louis vers 1260, battue par les rois de France à partir du XVI^e siècle et utilisée dans différents pays, comme en Italie. Dans les autres langues officielles, il n'avait en revanche aucun sens (comme en Italie, où on le traduisait généralement par l'équivalent italien, «*scudo*», que beaucoup considéraient comme un gallicisme), ou alors il revêtait un sens ridicule, comme en Allemagne⁽⁹⁾.

En juin 1995, à l'occasion du Conseil «Économie et finances» (ECOFIN) de Luxembourg, les Allemands et les britanniques contestent l'appellation «écu». Selon eux, il faut trouver une dénomination qui, d'une part, ne soit pas un simple sigle et, d'autre part, ne paraisse pas trop française. Différentes appellations sont alors proposées (le franc, le schilling, la couronne, le florin); les Anglais se déclarent favorables au maintien du nom de la devise nationale dans les différents États membres de l'Union européenne, en le faisant toutefois précéder du préfixe «euro»⁽¹⁰⁾. Lors du Conseil informel ECOFIN de Valence, fin septembre 1995, la question est à nouveau abordée. La Commission européenne insiste pour conserver la dénomination «écu», les Allemands s'alignent sur la proposition britannique (euromark, eurolire, etc.) mais le Royaume-Uni a changé d'avis entre temps et exprime une préférence marquée pour un nom historique.

La question sera définitivement réglée à l'occasion du Conseil européen de Madrid des 15 et 16 décembre 1995, qui adopte officiellement la dénomination «euro»⁽¹¹⁾ pour la monnaie commune⁽¹²⁾. Ce choix ne sera pas facile. Le président de la Commission européenne, Jacques Santer, se dit favorable à une décision immédiate; il se demande comment il est possible de lancer une campagne médiatique sur la monnaie unique sans indiquer le nom du produit. La Commission accepte certes la dénomination «écu» prévue par le traité CE mais, si cette dénomination ne fait pas l'unanimité, elle pourra accepter une autre appellation, par exemple «euro», pour autant que ce terme ne soit pas associé à des déclinaisons nationales (euromark, eurofranc, eurolire, etc.). Le chancelier allemand Kohl répète que l'opinion publique allemande ne peut accepter l'appellation «écu»: non seulement son sens est ridicule en allemand, mais il s'agit d'une devise qui, après les crises monétaires de 1992-1993, a perdu 40 % de sa valeur par rapport au mark. Le président français Chirac tente de défendre timidement l'écu; il rappelle que les Français sont très attachés à cette appellation, qui est par ailleurs inscrite dans le traité de Maastricht, et il indique qu'il lui semble par conséquent difficile de la modifier. Il ne parviendra toutefois pas à convaincre le chancelier Kohl. Chirac se demande alors s'il faut vraiment prendre une décision à cette occasion et il propose une consultation populaire. Kohl répond une fois encore par la négative et affirme que si un sondage était organisé, les Allemands exprimeraient leur préférence pour le mark. Le président du Conseil Dini hésite lui aussi: il redoute qu'un rejet de la dénomination n'ait des incidences sur

l'ensemble du projet d'unification monétaire. Lors du tour de table qui suit, tous renoncent à l'appellation «écu»⁽¹³⁾.

La question de la dénomination n'est cependant pas encore résolue. La France se retrouve isolée et, à ce stade, Chirac renonce à sa position contraire. La Commission européenne n'a par ailleurs jusque-là pas vraiment exprimé de sympathie particulière pour la dénomination «euro» et elle a même, quelques semaines plus tôt, proposé aux capitales les appellations «florin» et «duché», sans renoncer non plus à des noms remontant à l'antiquité, comme le «solidus» et l'«as». Prodi, plus particulièrement, soutient que le choix de la dénomination «euro» est relativement banal et que, personnellement, il est plus favorable aux grands noms des monnaies de la Renaissance. Pendant ce temps, dans les couloirs du Conseil européen de Madrid, les Britanniques et, plus particulièrement, le président du Comité monétaire, Nigel Wicks, *plaident* pour le florin. Le Premier ministre Major, après avoir proposé le nom «duché», insiste lui aussi pour la dénomination «florin», rappelant que Jean sans Terre avait, au début du XIII^e siècle, fait battre en France le florin d'Aquitaine. L'appellation «florin» n'aboutira cependant pas. Le Néerlandais Kok rappelle que la dénomination correcte de la monnaie néerlandaise est le «gulden», quant à Chirac, il ne peut certainement pas accepter le nom de la monnaie de l'occupant anglais.

L'heure du déjeuner approche et le maître de maison, le Premier ministre espagnol Felipe Gonzáles, rappelle que lors des rencontres auxquelles il a pris part dans le cadre de la préparation du Conseil européen, une vaste majorité s'était exprimée en faveur du nom «euro», une dénomination qui rappelle le nom «Europe» sans sa dernière syllabe, qui est la même dans toutes les langues et qui ne pose pas de grands problèmes de prononciation. C'est alors que toutes les personnes présentes dans la salle prononcent à voix haute le mot «euro». Les Grecs (Papandreu, souffrant, est absent) indiquent alors que leur alphabet est différent et qu'ils ne peuvent certainement pas le sacrifier sur l'autel de la monnaie commune. Alexandre Lamfalussy, président de l'Institut monétaire européen (IME), les rassure: l'appellation «ΕΥΡΩ» apparaîtra sur les billets de banque. Par contre, les gouvernements, les seuls compétents pour les pièces de monnaie, ne disent rien; c'est ainsi que sur la face européenne des pièces de monnaie, les termes «euro/eurocent» figurent en caractères latins uniquement. Les Grecs vont ensuite se rendre compte, une fois la décision prise, que dans leur langue, les sons «euro» et «oura» («urine») sont relativement similaires!

On opte donc pour l'euro. On raconte que le Portugais Antonio Gutierrez, un socialiste fervent catholique, a même dit, en paraphrasant la célèbre phrase de Jésus Christ adressée à l'apôtre Pierre: «Euro, tu es euro, et sur cet euro nous bâtirons l'Union européenne»⁽¹⁴⁾. Au fond, Chirac n'a pas fait grand-chose pour défendre l'écu, notamment parce qu'il était en possession des résultats d'un sondage confidentiel commandé par le ministère français des Finances sur la dénomination de la monnaie commune, selon lequel les Français privilégiaient, après l'écu (71 %), l'euro (42 %), plutôt que la couronne (23 %), le florin (19 %) et le duché (18 %).

L'appellation «euro»⁽¹⁵⁾ est ainsi adoptée: il s'agit de la racine du mot «Europe» et l'appellation est identique dans toutes les langues officielles, si on supprime la dernière syllabe du mot «Europe», même s'il se prononce différemment et s'il suit des règles d'orthographe différentes au niveau du pluriel⁽¹⁶⁾. Le terme «euro»⁽¹⁷⁾ n'a par ailleurs encore jamais été utilisé pour désigner une monnaie officielle⁽¹⁸⁾.

La dénomination «euro» est tout de suite bien acceptée. Un sondage téléphonique réalisé auprès d'un échantillon de 15 500 citoyens quelques jours avant Noël en 1995 indique que sept personnes sur dix (69 %) considèrent la dénomination comme tout à fait acceptable, 23 % la considèrent comme inacceptable et 8 % sont sans avis. L'acceptabilité est particulièrement élevée aux Pays-Bas (85 %), en Belgique (81 %), en Italie (75 %), au Luxembourg (75 %) et en France (74 %). La dénomination ne plaît cependant pas au Royaume-Uni (41 %), au Danemark (32 %), en Grèce (75 %) [sic], ni à un quart des suédois (25 %)⁽¹⁹⁾. Dans un sondage réalisé quelques mois plus tard (février-mai 1996) auprès de 65 000 personnes, deux tiers des répondants trouvent le nom «euro» acceptable, 23 % continuent à trouver la dénomination inacceptable et 11 % sont sans avis. L'Italie, avec 71 %, figure en tête du classement, tandis que le Royaume-Uni se retrouve en queue de classement, avec 48 %⁽²⁰⁾.

La mention de l'euro en tant que monnaie de l'Union à l'article I-8 du traité constitutionnel «régularise», pour ainsi dire, la dénomination «euro». En effet, dans les traités en vigueur, même après les modifications apportées au traité de Maastricht de 1992 par les traités d'Amsterdam de 1997 et de Nice de 2001, la monnaie continue à être appelée «écu»⁽²¹⁾.

[...]

⁽⁸⁾ L'écu avait été défini par le règlement CEE n° 3180/78 du Conseil du 18 décembre 1978 (JO 1978, L 379, p. 1) comme la somme de montants déterminés des monnaies des États membres, établie selon un coefficient pondéré lié aux conditions économiques et productives des différents pays (voir, pour la dernière modification du panier, la communication de la Commission européenne du 21 septembre 1989). La dénomination «écu», un substantif identique dans toutes les langues, avait été proposée par Valéry Giscard d'Estaing, en accord avec Helmut Schmidt, et approuvée par le Conseil européen en 1979 au moment de la création du système monétaire européen.

⁽⁹⁾ La prononciation du mot «écu» donne «E. Kuh», c'est-à-dire, littéralement, «vache électrique» (A. RIZZUTO, *L'Europa monetaria. Dall'età dell'oro all'età dell'Euro*, Armando Editore, Rome, 2003, p. 210). À propos des réactions allemandes, voir C. LAGER, *Il était une fois l'euro...*, dans *B&T*, janvier-février 2005, pp. 62-64.

⁽¹⁰⁾ Dès les années 1970, on connaissait des formations qui utilisaient le préfixe *euro-* (davantage dans le sens de «hors des États-Unis» que d'européen). Elles désignaient surtout les «euro-monnaies» ou les «euro-devises», traitées sur l'«euro-marché» à partir de l'«eurodollar», attesté en Italie à partir de 1963, qui désignait, tout d'abord, le dollar possédé par des banques actives dans les pays d'Europe et, ensuite, d'une manière plus générale, le dollar échangé sur les marchés mondiaux. Dans le jargon financier international, le nom «euro» circulait depuis le début des années 1980, comme abréviation de «eurocurrency» ou de «eurodollar» (M. FANFANI, *Euro: un nome proprio singolare*, dans *Belfagor*, 31 janvier 2000, p. 69).

⁽¹¹⁾ M. FANFANI, dans *Euro: un nome proprio singolare*, cit., pp. 67-73, relate les événements qui ont conduit à la dénomination «euro».

⁽¹²⁾ Le règlement CE n° 1103/97 du Conseil du 17 juin 1997 (JO 1997, L 16, p. 1), qui régleme d'une manière générale le passage de l'écu à l'euro, sanctionne la continuité entre les deux unités monétaires sur la base du rapport un euro pour un écu.

⁽¹³⁾ Le Belge Dehaene et le Néerlandais Kok se contentent dès lors de préciser qu'ils n'accepteront pas de déclinaisons nationales de la monnaie unique, de type eurofranc, eurolire, le Luxembourgeois Juncker affirme pouvoir vivre avec l'euro «même si ça n'est pas très sexy», et les Finlandais rappellent que leur monnaie a changé plusieurs fois de dénomination au fil du temps (thaler, couronne, mark, rouble) et qu'ils peuvent accepter n'importe quelle dénomination mis à part le rouble!

⁽¹⁴⁾ J. QUATREMER et T. KLAU, dans *Ces hommes qui ont fait l'euro. Querelles et ambitions européennes*, Plon, Paris, 1999, pp. 269-273, relatent cette histoire et y ajoutent un tas de détails et autres citations. D'autres, comme A. HILTON, *The Principality and Power of Europe*, cit., p. 134, attribuent cette même phrase au ministre espagnol des finances Pedro Solbes. Voir aussi R. KUNZIG, *Euroland or bust-switching to the new common european currency, the euro will be a challenge*, dans *Discover*, oct. 1998 et sur http://www.findarticles.com/P/articles/mi_m1511/is:n10_v19/ai_21145378.

⁽¹⁵⁾ Euro (du grec *εὔρος*, en latin *eurus* ou *Voltumnus*) est le nom le plus ancien du vent de l'est ou, mieux, du sud-est (le sirocco d'est). Homère le mentionne dans l'*Odyssée*. (V, 295 ss. et 331 ss.). C'est l'un des quatre vents cardinaux qui soufflait habituellement au solstice d'hiver, tantôt sec, tantôt humide (Horace, *Épodes*, 16, 54, le qualifie en effet d'*«acuosus Eurus»*). Dans la mythologie grecque, il est le fils d'Éos, l'aurore, et du titan Astraeos). Beethoven le mentionne dans une lettre du 19 juillet 1816 adressée à Gottfried Christoph Härtel, une maison d'édition musicale à Leipzig, qu'il conclut comme ceci: «Nous n'aurons rien au-dessus de nos relations mondiales, ou plutôt civiles, restantes, l'Euro, ce marécage stagnant, restera toujours chez nous, éternel!!! (*«bey uns wird immer u. ewig der Eurus bleiben, ein Stillstehender Sumpf!!!»*)», P. BUSCAROLI, *Beethoven*, cit., p. 947.

⁽¹⁶⁾ Selon l'*Accademia della Crusca* (l'équivalent italien de l'Académie française) le pluriel officiel en italien est invariable (à l'instar d'autres noms masculins invariables au pluriel, comme le roi (*il re/i re*), la vidéo (*il video/i video*), même si la morphologie naturelle de la langue italienne nous amène à fléchir les noms et, dès lors, à nous faire dire *«euro/euris»*, à l'instar de *«dollaro/dollari»*, *«marco/marchi»*. Quoi qu'il en soit, comme l'indiquera le président de l'*Accademia*, *«euro»* est «un mot doté d'une physionomie particulière, porteur d'une sémantique qui l'isole presque du contexte morpho-syntaxique» (F. SABATINI, *Gli euro e le lingue*, dans *La crusca per voi*, n° 23, octobre 2001, pp. 1-2 et sur http://www.istruzione.it/euro/web_istruzione/crusca.shtml). En revanche, M. FANFANI, *Euro: un nome proprio singolare*, cit., pp. 72-73, indique que si le mot *«euro»* est un diminutif de *«eurodevise»* ou de *«euromonnaie»*, comme l'indique sa nature de substantif invariable, son genre devrait être féminin, comme *«radio»*, qui vient de *«radiophonie»*. Un amendement à la loi financière italienne de 2003 déposé par le sénateur Gubert, qui demandait l'insertion du pluriel de la monnaie européenne *«euri»* dans les actes officiels, que le gouvernement n'a pas accepté, a été rejeté par le Sénat le 17 décembre 2002.

⁽¹⁷⁾ Il convient de rappeler que Pierre Werner (1913-2002), ancien Premier ministre du Luxembourg et pionnier de l'union économique et monétaire européenne, avait lancé, lors d'une conférence organisée à Strasbourg le 21 novembre 1960, le nom *«eura»* pour désigner l'unité de compte européenne, une dénomination dans laquelle étaient symbolisés l'idée européenne et l'or, alors synonyme de stabilité monétaire.

⁽¹⁸⁾ Rappelons cependant que le premier euro (non officiel) a été battu en Italie en tant que pièce de monnaie symbolique européenne et instrument de financement de l'europhisme militant. L'initiative fut prise en 1963 par un groupe de dirigeants (Dino Buzzetti, G. Carlo Cassoli, Jacopo Di Cocco et Maurizio Rosa) de la Jeunesse fédéraliste européenne bolognaise (qui a été suivie par la section de Brescia). On opta pour le nom *«euro»* (suggéré par G. Carlo Cassoli) pour désigner la monnaie, un nom invariable au pluriel par rapport au singulier; ce choix avait pour but d'éviter les références à l'histoire monétaire d'un pays donné et d'utiliser une dénomination symbolique du rôle fédérateur de la monnaie unique. La réalisation de l'initiative fut assurée, pour le compte du Mouvement fédéraliste européen, par les partisans constitués au sein d'un «Comité fédéral européen pour l'Unité économique et monétaire». La pièce d'un euro fut frappée dans de l'argent en 1965; au dos de la pièce figuraient la valeur, l'organisme émetteur (MFE) suivi d'un B (pour Bologne), l'année 1963 ainsi que la devise *«in unitate robur»*, où le nom rare *«robur»* avait été choisi pour indiquer la force morale de l'union monétaire européenne, par opposition au sens plus physique de *«vis»*. Côté face, une couronne à quatorze mains symbolisait l'Europe en tant qu'union de peuples avec le premier drapeau européen. Elle fut vendue sous sa forme originale à 1 000 lire par euro (1 250 à partir de septembre 1968). Dans les années qui suivirent, on frappa des euros en or et en argent d'une valeur de 10 euros en or (1965), 5 euros en or (1967), 2 euros en argent (1972) et de 20 euros en or (1972) (G. PRETTO, *L'Euro bresciano prototipo della moneta unica. In oro e argento, i primi «spiccioli» vennero conati nella nostra città negli anni sessanta*, dans *Il Giornale di Brescia*, 17 octobre 2001; *Eurogenerazione: una moneta per unire*, un projet relatif à l'euro défendu par le Mouvement fédéraliste européen, Cimer, Rome, 2001, pp. 22, 24. Voir aussi l'annonce publicitaire dans *Federalismo europeo*, décembre 1967, année I, n° 10, p. 5; *Cronaca numismatica*, avril 2000). Une copie en argent de la pièce d'un euro frappée en 1965 a été remise au président Carlo Azeglio Ciampi par le professeur Raimondo Cagiano de Azevedo, doyen de la faculté d'économie de l'université *«La Sapienza»* de Rome à l'occasion de leur rencontre au Palais du Quirinal le 2 février 2001.

⁽¹⁹⁾ COMMISSION EUROPÉENNE, *Eurobaromètre. L'Opinion publique dans l'Union européenne*, n° 44 (octobre-décembre 1995), Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, avril 1996, p. 54.

⁽²⁰⁾ COMMISSION EUROPÉENNE, *Eurobaromètre. L'Opinion publique dans l'Union européenne*, n° 45, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, décembre 1996, p. 49.

⁽²¹⁾ Deux recours, présentés au Tribunal de première instance des Communautés européennes par l'eurodéputé français Georges Berthou – qui contestait, eu égard à une proposition de règlement présentée par la Commission européenne au Conseil (affaire T-125/96) et au règlement (CE) du Conseil du 17 juin 1997, n° 1103, fixant certaines dispositions relatives à l'introduction de l'euro, le changement illégitime d'appellation de la monnaie européenne (écu/euro) – ont été déclarés manifestement irrecevables, car portant sur un acte préparatoire (affaire T-125/96) ou

sur un acte de portée générale qui ne concerne pas individuellement le requérant (affaire T-207/97). Voir les ordonnances du Tribunal, deuxième session, 15 mai 1997 (*Rec.* II, p. 811) et 12 mars 1998 (*Rec.* II, p. 511).